



# LE MÉMO DES VÉGÉTAUX

## DE L'OR POUR MON JARDIN

1

**Je tonds sans ramasser** l'herbe coupée (mulching). Cet amendement est bénéfique pour ma pelouse et enrichit le sol.

2

**Je broie mes végétaux** avec un broyeur ou à l'aide de ma tondeuse.

3

**Je prépare un paillage pour mes plantations ou mon potager.** Je réutilise la tonte et/ou les feuilles mortes, brindilles et broyat. Je réduis ainsi l'arrosage et conserve l'humidité.

4

**Je mets dans mon composteur** les feuilles mortes, brindilles, tontes de pelouse (en petites quantités), mauvaises herbes séchées, fleurs et plantes fanées.

5

**Je laisse en tas au fond de mon jardin les végétaux tondus, coupés, taillés...** sans risque de nuisances sanitaires. Avec le temps, ils se décomposent naturellement, réduisant leur volume.



# MON BAC DE VÉGÉTAUX



## Déchets acceptés



Feuilles



Tonte de pelouse



Fleurs fanées



Petites branches

## BON À SAVOIR !

Les branchages doivent être coupés, fagotés (maxi 1 m de long) et déposés dans le bac sans être tassés. En effet, cela alourdit le bac et rend la collecte plus difficile pour nos équipes.

**Le couvercle doit impérativement être fermé.**

## Déchets interdits



Pots



Terre



Gros branchages



Ordures ménagères



Restes alimentaires



Déchets plastiques

Lorsque vos travaux de jardinage au printemps ou à l'automne génèrent beaucoup de déchets verts, déposez-les en déchèterie.

Nos agents valoristes des déchèteries du Conte, du Rond à Mont-de-Marsan et de Saint-Pierre-du-Mont vous y attendent.



☎ 05 58 06 74 74

🌐 [sictomdumarsan.fr](http://sictomdumarsan.fr)

📘 [sictomdumarsan](https://www.facebook.com/sictomdumarsan)

Gérez vos déchets depuis votre téléphone avec l'application Mes déchets - SICTOM du Marsan